

2, Avenue Josué Heilmann F-68801 THANN Tel: 0825.825.636

Contrôle de Bon Fonctionnement

Réalisé par un SAV Partenaire Oertli

INSTALLATEUR, EXPLOITANT:		
Nom:	Téléphone:	Fax:
Contact:	Mail:	
<u>CLIENT FINAL</u> :		
Contact:	Adresse:	
Téléphone:	Code postal:	Ville:
DISTRIBUTEUR :		
Nom:	Téléphone:	Fax:
Contact:	Mail:	
INTERVENTION:		
Date souhaitée :		PRODUITS:
Observations (préciser si matériel en hauteur) :		. □ FSC 19-24-32 Condens
		· □ OSCR 18-24-30 Condens
		. □ GMR 1000 Condens
		. □ GMX 2000 Condens
		· □ GMC 3000 Condens
		. □ GSCR / GVCR / GCCR
		· □ GSCX / GVCX
Rendez-vous à confirmer : □ à l'installat	eur □ au client final	
SAV PARTENAIRE (liste sur www.oertli.fr / Service / Sav Partenaire):		
Société : Fax :	Mail	:
Mandaté par : Date	:	

IMPORTANT

- Le délai d'intervention moyen d'un SAV partenaire est de 10 jours ouvrés.
- Cette prestation est réservée aux installateurs ne réalisant pas de mises en service ou de SAV.
- Cette prestation est réalisée uniquement par notre réseau SAV.
- L'installation doit être en eau et sous tension.
- Le contrôle de bon fonctionnement doit être réalisé dans les 3 mois suivant l'installation du produit.
- La facturation sera établie au nom d'OERTLI thermique.